

# Ecole Alain BERGE

ECOLE TECHNIQUE PRIVÉE DE COIFFURE  
ET D'ESTHÉTIQUE

## A CONSERVER PAR L'ECOLE

### CONVENTION DE STAGE

Il est convenu entre :

- D'une part : M..... représentant l'entreprise : **Nom et adresse** : .....  
..... Tél : .....
- D'autre part : **Mr Patrick RIQUELME**, Directeur de l'école de coiffure et d'Esthétique Alain Bergé situé : Les Bureaux du Lac 2 / 29 rue Robert Caumont 33049 Bordeaux cedex
- 
- Et d'autre part : M....., élève de l'école Alain Bergé,

Du déroulement d'un stage dans l'entreprise ci-dessus nommée.

**ARTICLE 1** : Ce stage se déroulera du.....au.....

Les : .....

**ARTICLE 2** : Les élèves stagiaires demeurent élèves de l'école durant leur séjour dans l'entreprise.

**ARTICLE 3** : Durant leur stage, les élèves/stagiaires seront soumis au règlement intérieur et aux horaires de l'entreprise.

**ARTICLE 4** : En cas de manquement à la discipline, l'entreprise se réserve le droit de mettre fin au stage, après avoir prévenu l'école par écrit. L'élève pourra aussi mettre fin à ce stage, pour un motif conséquent et en prévenant l'entreprise et l'école par écrit.

**ARTICLE 5** : Au cours du stage, les élèves ne pourront prétendre à aucune rémunération de l'entreprise ou de l'école.

**ARTICLE 6** : L'école demandera au responsable du stage son appréciation sur le travail du stagiaire.

**ARTICLE 7** : Le responsable du stage est tenu d'informer l'école de toute absence de l'élève stagiaire.

**ARTICLE 8** : L'école assure l'élève stagiaire par contrat d'assurance responsabilité civile. L'élève est assuré par l'école pour son trajet aller et retour de stage. L'entreprise prend le relais à l'intérieur de son établissement.

Bordeaux, le.....

L'élève stagiaire,

Le Responsable de l'entreprise,  
(cachet et signature)

Le Directeur de l'école

Patrick RIQUELME

**Les Bureaux du Lac 2 / 29, rue Robert Caumont 33049 Bordeaux Cedex  
Tél : 05.56.240.250.**

# Ecole Alain BERGE

ECOLE TECHNIQUE PRIVÉE DE COIFFURE  
ET D'ESTHÉTIQUE

## A CONSERVER PAR L'ENTREPRISE

### CONVENTION DE STAGE

Il est convenu entre :

- D'une part : M..... représentant l'entreprise : **Nom et adresse** : .....  
..... Tél : .....
- D'autre part : **Mr Patrick RIQUELME**, Directeur de l'école de coiffure et d'Esthétique Alain Bergé situé : Les Bureaux du Lac 2 / 29 rue Robert Caumont 33049 Bordeaux cedex
- 
- Et d'autre part : M....., élève de l'école Alain Bergé,

Du déroulement d'un stage dans l'entreprise ci-dessus nommée.

**ARTICLE 1** : Ce stage se déroulera du.....au.....

Les : .....

**ARTICLE 2** : Les élèves stagiaires demeurent élèves de l'école durant leur séjour dans l'entreprise.

**ARTICLE 3** : Durant leur stage, les élèves/stagiaires seront soumis au règlement intérieur et aux horaires de l'entreprise.

**ARTICLE 4** : En cas de manquement à la discipline, l'entreprise se réserve le droit de mettre fin au stage, après avoir prévenu l'école par écrit. L'élève pourra aussi mettre fin à ce stage, pour un motif conséquent et en prévenant l'entreprise et l'école par écrit.

**ARTICLE 5** : Au cours du stage, les élèves ne pourront prétendre à aucune rémunération de l'entreprise ou de l'école.

**ARTICLE 6** : L'école demandera au responsable du stage son appréciation sur le travail du stagiaire.

**ARTICLE 7** : Le responsable du stage est tenu d'informer l'école de toute absence de l'élève stagiaire.

**ARTICLE 8** : L'école assure l'élève stagiaire par contrat d'assurance responsabilité civile. L'élève est assuré par l'école pour son trajet aller et retour de stage. L'entreprise prend le relais à l'intérieur de son établissement.

Bordeaux, le.....

L'élève stagiaire,

Le Responsable de l'entreprise,  
(cachet et signature)

Le Directeur de l'école

Patrick RIQUELME

**Les Bureaux du Lac 2 / 29, rue Robert Caumont 33049 Bordeaux Cedex**  
**Tél : 05.56.240.250.**

# Ecole Alain BERGE

ECOLE TECHNIQUE PRIVÉE DE COIFFURE  
ET D'ESTHÉTIQUE

## A CONSERVER PAR LE STAGIAIRE

### CONVENTION DE STAGE

Il est convenu entre :

- D'une part : M..... représentant l'entreprise : **Nom et adresse** : .....  
..... Tél : .....
- D'autre part : **Mr Patrick RIQUELME**, Directeur de l'école de coiffure et d'Esthétique Alain Bergé situé : Les Bureaux du Lac 2 / 29 rue Robert Caumont 33049 Bordeaux cedex
- 
- Et d'autre part : M....., élève de l'école Alain Bergé,

Du déroulement d'un stage dans l'entreprise ci-dessus nommée.

**ARTICLE 1** : Ce stage se déroulera du.....au.....

Les : .....

**ARTICLE 2** : Les élèves stagiaires demeurent élèves de l'école durant leur séjour dans l'entreprise.

**ARTICLE 3** : Durant leur stage, les élèves/stagiaires seront soumis au règlement intérieur et aux horaires de l'entreprise.

**ARTICLE 4** : En cas de manquement à la discipline, l'entreprise se réserve le droit de mettre fin au stage, après avoir prévenu l'école par écrit. L'élève pourra aussi mettre fin à ce stage, pour un motif conséquent et en prévenant l'entreprise et l'école par écrit.

**ARTICLE 5** : Au cours du stage, les élèves ne pourront prétendre à aucune rémunération de l'entreprise ou de l'école.

**ARTICLE 6** : L'école demandera au responsable du stage son appréciation sur le travail du stagiaire.

**ARTICLE 7** : Le responsable du stage est tenu d'informer l'école de toute absence de l'élève stagiaire.

**ARTICLE 8** : L'école assure l'élève stagiaire par contrat d'assurance responsabilité civile. L'élève est assuré par l'école pour son trajet aller et retour de stage. L'entreprise prend le relais à l'intérieur de son établissement.

Bordeaux, le.....

L'élève stagiaire,

Le Responsable de l'entreprise,  
(cachet et signature)

Le Directeur de l'école  
Patrick RIQUELME

**Les Bureaux du Lac 2 / 29, rue Robert Caumont 33049 Bordeaux Cedex**  
**Tél : 05.56.240.250.**